



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Politique et réglementation

Question écrite n° 4582

Texte de la question

M Claude Birraux attire l'attention de Mme le secrétaire d'Etat auprès du ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, chargée de la consommation, sur les problèmes que pose aux personnes vivant seules le conditionnement actuel de nombreux produits alimentaires. En effet, ce conditionnement, notamment pour le lait, les boissons, les fruits en barquettes, est présenté sous une forme qui convient aux familles de plusieurs membres. Les achats de ces produits représentent souvent un gaspillage pour les personnes vivant seules, gaspillage de marchandise et d'argent. Il lui demande en conséquence si elle envisage de prendre des mesures concernant le conditionnement en petites quantités pour les produits de première nécessité, afin d'éviter une sur-consommation inutile.

Texte de la réponse

Reponse. - Les problèmes que pose aux personnes vivant seules le conditionnement des produits alimentaires n'a pas échappé aux industriels et aux distributeurs qui savent que la moitié des consommateurs des zones urbaines sont des personnes seules. Aussi peut-on trouver maintenant, dans un nombre croissant de grandes surfaces, des fruits emballés et étiquetés à l'unité, des portions individuelles de bifteck haché, de blancs et cuisses de poulet, de plats préparés en conserve et de surgelés pour une personne. En ce qui concerne le vin, il est courant maintenant de se procurer des bouteilles de 25 centilitres entre 7 francs et 10 francs pièce selon la provenance. Ce marché des personnes seules se développe rapidement et devrait permettre de répondre à leurs problèmes spécifiques de consommation sans que les pouvoirs publics aient besoin d'intervenir.

Données clés

Auteur : [M. Birraux Claude](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4582

Rubrique : Emballage

Ministère interrogé : consommation

Ministère attributaire : consommation

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 octobre 1988, page 2960